

**Présents :**

<b>Mr FIERS</b>	<i>EHPAD Gabriel Martin</i>
<b>Mr BAREIGTS</b>	<i>EHPA La Miséricorde</i>
<b>Mme THIBURCE</b>	<i>EHPAD Astéria</i>
<b>Mr MARTIN</b>	<i>EHPAD M.F Dupuis et Saint-Pierre</i>
<b>Mme PONTALBA</b>	<i>EHPAD Saint-Louis</i>
<b>Mme MAILLOT</b>	<i>EHPAD Saint-Louis</i>
<b>Mme BOURGE</b>	<i>EHPAD Clovis Hoarau</i>
<b>Mme BEGUIN</b>	<i>EHPAD Saint-Joseph et Saint-Louis</i>
<b>Mme ARTABAN</b>	<i>Pilote MAIA Sud</i>
<b>Mme DUNTZE</b>	<i>Pilote MAIA Nord</i>
<b>Mme FOURNIER</b>	<i>Pilote MAIA Ouest</i>
<b>Mr MOENDZENAHOU</b>	<i>Pilote MAIA Est</i>

## Éléments de contexte :

En 2017, cette étude sur les listes d'attente en EHPAD/EHPA/USLD a mis en évidence la diversité des procédures d'admission entre les différentes structures. La Table de concertation Stratégique du 04 avril a validé le lancement d'un groupe de travail sur l'harmonisation des procédures. La finalité est de tendre vers un outil informatisé qui facilitera les demandes ainsi que leurs suivis pour les personnes, famille et professionnels.

## Synthèse de la séance :

Le groupe échange sur les diversités de pratiques (traitement de la priorité, visite,...) et constate que les EHPAD ne reçoivent pas toujours l'information lorsque la demande n'est plus d'actualité, mais aussi que les certificats médicaux ne sont pas toujours correctement remplis.

Les personnes présentes ont une volonté unanime de se tourner vers **un outil informatisé** pour gérer les demandes. Cependant, plusieurs freins restent à lever telle la diversité des solutions informatiques ou le coût d'équipement.

En attendant, les personnes présentes s'accordent sur des fonctionnements communs qui faciliteront les demandes.

### Décisions :

- **Définition d'une demande type avec comme tronc commun les pièces suivantes :**
  - Dossier CERFA partie administrative et médicale et ses pièces-jointes (justificatif des pensions et dernier avis d'imposition/de non-imposition)
  - Pièces d'identité
  - Livret de famille
  - Copie du jugement de protection juridique
  - Copie de la carte vitale
  - Attestation CGSS
  - Attestation CMU, CMUC ou aide complémentaire santé ou de mutuelle santé
  - Notification ASH ou Accusé de Réception du dossier mairie
  - Echancier cotisations annuelle de mutuelle santé, si pas de CMU
  - Taxe foncière et d'habitation
  - Notification ALD
  - Assurance responsabilité civile

- **Mise en commun des disponibilités via un Document partagé en ligne (Google Sheets).** Un document sera créé par les Pilotes MAIA et validé par les directeurs pour informer en temps réel des places disponibles dans les différentes unités de vie. Les directeurs rappellent que ce document n'a de sens que s'il est complet et mis à jour régulièrement par les structures.

- **Partage d'une convention de partenariat type afin de formaliser les liens entre les établissements**  
Mr BAREIGTS nous transmettra une convention type, cette dernière peut servir d'exemple pour les autres structures.